

# Des failles apparaissent dans l'accusation au procès "Carlos"

vendredi 25 novembre 2011

Des failles sont apparues vendredi dans l'accusation au second procès français de l'ex-ennemi public n°1 Ilich Ramirez Sanchez dit "Carlos", accusé de quatre attentats qui avaient fait 11 morts et près de 200 blessés en France en 1982 et 1983.

La défense a mis en lumière ces faiblesses du dossier à la faveur de l'interrogatoire à la cour d'assises de l'ancien magistrat antiterroriste Jean-Louis Bruguière, qui a instruit l'affaire durant 17 ans, entre 1990 et 2007, et notamment après la remise de Carlos par le Soudan à La France en 1994.

Il est apparu que la déposition à charge d'un acteur-clef recueillie par le juge en 2001 en Jordanie n'était pas signée et que ni le magistrat ni les policiers français qui l'accompagnaient n'avaient vu cet homme, censé avoir été questionné par des Jordaniens dans une autre pièce.

L'un des avocats de Carlos, Francis Vuillemin, a par ailleurs mis en lumière l'aspect jugé contestable d'autres éléments à charge très importants, les documents d'anciens services secrets de pays de l'est de l'Europe qui soutenaient alors Carlos.

Me Vuillemin a pris l'exemple de la Hongrie. "Lorsqu'on les lit, on s'aperçoit que 90% de ces rapports ne sont pas signés. Pour certains, ils ont fait l'objet de découpages et de collages réalisés par les autorités hongroises de 1993", a-t-il dit.

Il a fait remarquer que ces autorités mentionnaient par écrit dans leur envoi au juge français : "L'authenticité de ces documents n'est pas garantie et doit faire l'objet d'un contrôle sérieux".

Jean-Louis Bruguière ne l'a pas contesté mais a expliqué avoir recueilli d'autres documents et d'autres éléments présents dans le dossier qui, à ses yeux, confortent ce qui est rapporté par les pièces en question.

S'agissant de l'audition contestée de Jordanie, qui concernait le Palestinien Ali Kamal al Assawi, compagnon de Carlos, le juge a répondu que cette procédure d'audition non signée et sans rencontre avec le suspect était "courante" dans les pays arabes. Agé de 68 ans, ce suspect est aujourd'hui introuvable. Il est jugé par défaut à Paris.

Déjà condamné à perpétuité pour d'autres faits, Carlos est cette fois accusé d'avoir organisé les attentats le 29 mars 1982 contre le train Capitole Paris-Toulouse (5 morts et 77 blessés), le 22 avril 1982 rue Marbeuf à Paris devant le siège du journal El Watan (un mort et 63 blessés) et le 31 décembre 1983 dans le TGV près de Tain-l'Hermitage et à la gare Saint-Charles de Marseille (5 morts et 50 blessés au total).

L'accusé soutient que le juge s'est volontairement trompé d'auteurs et il impute les attentats notamment aux Syriens et aux Groupes antiterroristes de libération, un groupuscule anti-ETA financé par le gouvernement espagnol.

Le procès se termine mi-décembre.

Thierry Lévêque, REUTERS, 25 novembre 2011

---